



FLOTTES AUTOMOBILES

Votre Problématique :

Garantir le risque de circulation engendré par les véhicules utilisés pour votre compte :

C'est l'assurance obligatoire (Responsabilité Civile & Défense Recours);

Garantir les éventuels dommages corporels subis par les conducteurs ;

Garantir les véhicules proprement dit : leurs dommages ;

Garantir la perte financière suite à immobilisation du véhicule.



Les plus

- ✦ Possibilité d'intégrer les 2 roues, vos véhicules personnels, les chariots élévateurs et ou engins de manutention
- ✦ Possibilité de déclarer les AAC (concerne les enfants de vos collaborateurs ayant un véhicule de fonction).

SOLUTION ASSURFROID :

Notre qualité de COURTIER nous permet d'interroger de nombreuses Compagnies d'Assurances présentes sur le Marché et ainsi vous faire bénéficier de conditions de garanties et de tarif avantageuses.

Prévention : Savez vous que les déplacements professionnels & les trajets « domicile travail » comptabilisent à eux seuls plus de 55 % des accidents mortels du travail ? Un salarié sur deux décédé dans le cadre de son travail meurt donc sur la route !

Le risque routier constitue, par conséquent, un risque professionnel à part entière, que les chefs d'Entreprise doivent évaluer & maîtriser conformément aux exigences du Code du Travail.

Nous, ASSURFROID, sommes en mesure de vous apporter des Conseils à ce sujet.